



**MODIFICATIONS DU PLAN D'ASSAINISSEMENT PAR SOUS-BASSIN HYDROGRAPHIQUE (P.A.S.H.)**  
Sous-Bassin Hydrographique de l'ESCAUT-LYS

**P.A.S.H. REALISE PAR LES ORGANISMES D'ASSAINISSEMENTS AGRES (O.A.A.) CONCERNES :**

Intercommunale de Propreté publique de la Région du Hainaut occidental

**FEUILLE SUIVANT L'ARRETE DU GOUVERNEMENT WALLON DU 20 MARS 2014 APPROUVANT LA MODIFICATION DU PASH DE L'ESCAUT-LYS COMPOSE DU RAPPORT RELATIF AUX MODIFICATIONS DUDIT PASH ET DES CARTES ASSOCIEES A CHAQUE MODIFICATION**

**PASH DRESSE PAR :**

Namur, le 01 DEC. 2016

**Alain TABART**  
Vice-président du Comité de Direction de la SPGE

**Jean-Luc MARTIN**  
Président du Comité de Direction de la SPGE

**Feuille n° 15/28**      **Echelle : 1/10 000**

**Informations gérées par la S.P.G.E. :**

**REGIMES D'ASSAINISSEMENT**  
Les régimes d'assainissement sont précisés selon les affectations au plan de secteur

**Assainissement collectif**  
habitat ou équip. communautaires    aménagement différencié    loisirs    activités économiques

**Assainissement autonome**  
habitat ou équip. communautaires    aménagement différencié    loisirs    activités économiques

**Assainissement transitoire**  
habitat ou équip. communautaires    aménagement différencié    loisirs    activités économiques

**Cas particuliers**

- Assainissement collectif hors zone urbanisable
- Par défaut, le régime d'assainissement autonome s'applique en dehors des zones urbanisables au plan de secteur
- Zone urbanisable au plan de secteur dont l'assainissement est pris en charge dans un autre sous-bassin hydrographique

**SCHEMA D'ASSAINISSEMENT**  
Le schéma d'assainissement est repris sur la carte à titre indicatif et n'engage en rien la responsabilité de la S.P.G.E.

**Canalisations d'eaux usées**

	existant	en cours de réalisation	en projet	inexistant
Collecteur gravitaire	—	—	—	—
Collecteur sous pression	—	—	—	—
Egout gravitaire	—	—	—	—
Egout sous pression	—	—	—	—

**Cas particuliers :** — Egout à réaliser après urbanisation

**Conduites d'exutoires**

	existant	en cours de réalisation	en projet	inexistant
Conduites d'exutoires (représentation non exhaustive)	—	—	—	—

**Ouvrages d'assainissement et de démergement**

	existant	en cours de réalisation	inexistant
Station d'épuration	—	—	—
Station de pompage	—	—	—
Station de démergement	—	—	—
Bassin d'orage	—	—	—

**Cas particuliers :** — Station d'épuration à déclasser

**Informations externes à la S.P.G.E. :**

**SOURCE SPW - DG03**

**Eaux souterraines**

- Captage public
- Zones de protection de captage arrêtées
- Prévention rapprochée (Ia)
- Prévention éloignée (Ib)
- Surveillance (II)

**Eaux de surface**

**Plans d'eau**

- Cours d'eau
- Navigable
- 1re catégorie
- 2e catégorie
- 3e catégorie
- non classé
- Cours voûté

**Zone de baignade**

- Point ou zone de baignade
- Zone amont de baignade (cours d'eau)

**Donnée environnementale**

- Natura 2000

**Limite naturelle**

- Sous-bassin hydrographique

**SOURCE SPW - DG04**

**Plan de secteur**

Les zones où s'appliquent les différents régimes d'assainissement sont issues de la base de données des plans de secteur. Les zones destinées à l'urbanisation reprises au PASH s'intégrant en rien la responsabilité de la SPW - DG04. L'utilisation de nouveaux fonds de plans IGN peut entraîner des incertitudes quant aux zones destinées à l'urbanisation.

**Limite administrative**

- Limite communale

**SOURCE IGN**

- 40/1 Limite de planche IGN (1/10.000)

**Fond de plan IGN**

Remarque : le document peut présenter des fonds de plan établis à différentes époques et selon différentes techniques. Autorisation de reproduction : convention TS 03394. Origine des données cartographiques : SPW-DG03 / SPW-DG04 / IGN. Traitement des données : OAA et SPGE.

**LISTE DES MODIFICATIONS DU PASH (Feuille n° 15/28)**

Modification n°04.03: Commune de TOURNAI - Tournai Ouest (Blandain)

**Feuille n° 15/28**